



## Information accueil de loisirs intercommunaux

### Mercredis et vacances de printemps

(au 15 avril 2020)

#### L'accueil les mercredis

Certains accueils de loisirs intercommunaux accueillent gratuitement les enfants de plus de 3 ans, de 8h à 18h les mercredis, dont le métier des parents figure dans la liste ci-dessous. Les ouvertures d'un ou de plusieurs centres sont faites en fonction des besoins.

#### Les vacances de printemps

Dans le cadre de la gestion de la crise et suite à la prolongation du confinement incluant la période des vacances scolaires de printemps, la communauté de communes Le Grésivaudan sera en mesure d'ouvrir **un ou plusieurs centres de loisirs intercommunaux GRATUITEMENT, tous les jours du lundi 20/4 au vendredi 24/4 et du lundi 27/4 au jeudi 30/4 de 8h à 18h, dans les conditions ci-dessous (10 places par centre maximum).**

#### Les conditions

1. Conformément à la réglementation mise en place dans le cadre de la crise, ces services (mercredi et vacances de printemps) seront ouverts **seulement** aux enfants dont les parents sont :
  - Employés dans un établissement de santé public ou privé
  - Employés d'un établissement d'accueil pour personnes âgées ou handicapées
  - Professionnels de santé et médico-sociaux de ville (médecin, infirmier, pharmacien, sage-femme, aide-soignant, transporteur sanitaire, biologistes, auxiliaires de vie pour personne âgée ou handicapée)
  - Policiers, pompiers
  - Commerçants de produits de première nécessité
  - En charge directe de la gestion de l'épidémie à la préfecture ou à l'Agence Régionale de Santé.
2. Cet accueil se fera uniquement sur production de la photocopie de la carte professionnelle ou du bulletin de salaire mentionnant l'employeur ainsi qu'une attestation sur l'honneur stipulant qu'aucun autre mode de garde n'est possible.
3. Ces services sont réservés aux enfants scolarisés et âgés de 3 ans à 13 ans révolus.

**INSCRIPTION : au n° 06 26 73 64 97 - n° 06 32 85 18 06**

#### Pour les vacances de printemps :

Au plus tard le vendredi 17/4 à 12h pour la semaine 1 (du 20/4 au 24/4) et le vendredi 24/4 à 12h pour la semaine 2 (du 27/4 au 30/4).

Les inscriptions d'urgence en cours de semaine seront exceptionnellement possibles en fonction des places disponibles.

#### Pour les mercredis :

Au plus tard la veille avant 17h